

Processus d'inscription aux lycées pour les élèves handicapés, les Plans 504 et les Apprenants de la Langue Anglaise

Conseils aux Parents

Lorsque votre enfant demande une admission aux **Programmes CTE, aux Lycées à Admission Spéciale et/ou à Admission à l'Echelle de la Ville**, nous vous prions de suivre les simples conseils suivants pour assurer un bon déroulement du processus:

- Discutez avec votre enfant:
 - ❑ Du choix jusqu'à cinq écoles qui répondent à ses besoins et intérêts
 - ❑ De la préparation aux auditions, interviews, et des portfolios
 - ❑ Des dates limites pour les auditions, interviews et portfolios
- Remplissez le formulaire du **Programme de Transfert Volontaire des Lycées** et remettez-le au conseiller pédagogique de votre enfant.

Pour les élèves handicapés ou ayant des Plans 504

- Si vous le souhaitez, demandez une réunion de l'équipe IEP pour discuter du cas de votre enfant dans les domaines suivants:
 - ❑ Le progrès académique
 - ❑ Le comportement
 - ❑ L'assiduité et la ponctualité
 - ❑ Les notes au PSSA
 - ❑ Les aides et services supplémentaires
 - ❑ Le Milieu le Moins Restrictif (*Least Restrictive Environment - LRE*)
 - ❑ Les lycées et programmes qui l'intéressent
 - ❑ Les critères d'admission
 - ❑ Les exceptions possibles aux critères d'admission (Dispenses/Dérogations)
- Obtenez des lettres de recommandation des organisations communautaires.

Pour les Apprenants de Langue Anglaise

- Si vous le souhaitez, demandez une réunion avec l'équipe LeGare, incluant l'enseignant ESOL pour discuter du cas de votre enfant dans les domaines suivants:
 - ❑ Le progrès académique
 - ❑ Les notes pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec les *Can-Do Descriptors*
 - ❑ Le comportement
 - ❑ L'assiduité et la ponctualité
 - ❑ Les notes au PSSA
 - ❑ Les lycées et programmes qui l'intéressent
 - ❑ Les critères d'admission
 - ❑ Les exceptions possibles aux critères d'admission (Dispenses/Dérogations)
- Obtenez des lettres de recommandation des organisations communautaires.
- Demandez des services d'interprétariat écrit et oral.

Examen Impartial

- Si votre enfant **n'est pas sélectionné** dans les Programmes CTE, les Lycées à Admission Spéciale et/ou à Admission à l'Echelle de la Ville pour lesquels il a postulé, vous **pourriez** recevoir, au courant du Printemps 2014, une lettre qui décrira la demande d'un examen impartial.

Si vous **ne souhaitez pas que votre enfant participe** dans le processus de Défense du Lycée LeGare, prière de remplir la **Déclaration de Non-participation**.

- Pour plus d'informations, contactez le conseiller pédagogique de votre enfant.